

# AUTORISATION DE PRISE DE MEDICAMENT SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

## FORMULAIRE TEMPORAIRE A N'UTILISER QU'EN CAS DE NECESSITE

Il est rappelé que l'administration de médicament est un acte professionnel, dont la pratique est exclusivement réservée au titulaire d'un diplôme ou certificat exigé pour l'exercice de la profession de médecin (art L4111-1, L4311-1 du code de la santé publique).

Conformément à l'article 6 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires, le personnel de l'accueil n'étant pas habilité à administrer des médicaments, il est fortement conseillé que la prise de médicament soit prescrite par le médecin en dehors des temps d'accueils périscolaires.

De façon exceptionnelle, dans le cas où l'enfant doit prendre un traitement durant le temps d'accueil périscolaire, le personnel pourra apporter son concours pour l'administration de médicaments, aux conditions suivantes :

1. L'enfant doit être capable d'accomplir seul le geste de prise du médicament,
2. Les parents devront remplir et remettre au personnel périscolaire ce formulaire d'autorisation,
3. Ils devront joindre une copie de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement (prescription lisible et détaillée),
4. Les parents devront remettre les médicaments directement au personnel périscolaire dans une trousse ou contenant portant le nom de l'enfant. Si le médicament doit être entreposé dans un lieu réfrigéré, le parent est tenu de se présenter au personnel périscolaire dès l'arrivée de l'enfant dans l'école (aucun médicament ne doit être confié à l'enfant).

## AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE MEDICAMENT

Je soussigné(e) : .....

responsable légal(e) de l'enfant : .....

scolarisé à Valgelon-La Rochette, à l'école : .....

Période de prescription : du ...../...../..... au ...../...../.....

autorise mon enfant à prendre le médicament dûment prescrit par le médecin durant le temps d'accueil périscolaire et dans les conditions prévues à l'article 8 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires.

Fait à ....., le .....

Signature du responsable légal(e)

Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Valgelon-La Rochette dans le but de gérer les inscriptions et la facturation des activités périscolaires.

Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service périscolaire et comptabilité. Ces données pourront cependant être communiquées aux personnes et organismes autorisés à avoir communication de ces données.

Ces données sont conservées pendant : 10 ans

Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits :

resa-perisco@valgelon-la-rochette.com ou à Mairie de Valgelon-La Rochette

1, place Albert Rey, 73110 VALGELON-LA ROCHETTE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



www.valgelon-la-rochette.com